



LA LETTRE DU MAIRE

Document consultable en ligne : www.sellessaintdenis.com

Sellois, Selloises, chers amis,

Nous sommes toujours cadencés par les saisons et c'est tant mieux

Les Jours, les semaines, les mois, les années s'égrainent très vite. J'ai du mal à accepter le constat qu'il y a un an maintenant que je vous écrivais la dernière lettre du Maire, diffusée. Veuillez m'excuser. Ce n'est pas un oubli. Je sais que beaucoup d'entre vous trouvent un intérêt à recevoir avec cette lettre plus de détails sur le fonctionnement de la commune. Je suis assez souvent très direct dans mon expression. N'en soyez pas choqués. Il est une chose certaine : ce que je vous écris est sincère et mes commentaires et remarques s'ils ne plaisent pas à tous, c'est normal, ne sont jamais des attaques ni des agressions mais la narration de ce qui me paraît utile pour la commune de Selles Saint Denis et ses habitants.

UN MEDECIN A SELLES SAINT DENIS

Courant premier semestre 2015 nous avons reçu via Monsieur Pascal GOUBERT DE CAUVILLE, Maire de Chaumont Sur Tharonne, les coordonnées d'une femme médecin roumaine, amie du couple de médecins roumains DINCA installés à Chaumont/Tharonne et Pierrefite/Sauldre, désireuse de venir exercer en France. Il m'est apparu impossible pour le village de ne pas prendre contact pour évaluer la motivation de ce praticien. Les contacts se sont enchainés jusqu'à ce que le Docteur Cristina PALADE BULIMAC vienne passer quelques jours à Selles Saint Denis fin août 2015. Cristina PALADE est âgée de 40 ans. Elle est médecin de famille dans le système de santé roumain. Elle exerce en libéral dans son cabinet à BUCAREST, mais aussi en milieu hospitalier. Elle est mariée et maman d'un petit garçon de 7 ans.

Ses motivations pour venir exercer en France se trouvent dans de meilleures conditions de vie à travail égal et pouvoir mieux s'occuper de son enfant. La réussite du couple DINCA a conforté Cristina dans son choix. Après avoir visité Selles Saint Denis, les environs, les locaux où éventuellement serait installé son cabinet et le logement qui pourrait être mis provisoirement à sa disposition, après avoir rencontré les professionnels de santé exerçant dans notre commune ou au profit de notre commune et après s'être entretenu à plusieurs reprises avec les élus, Cristina PALADE a décidé de venir s'installer à Selles Saint Denis.

Nous étions début septembre 2015 et la date d'installation envisagée à l'époque était le 15 décembre 2015. Hélas que d'obstacles sur le chemin pour tenir

cet objectif. Délibérations du Conseil Municipal, choix d'un maître d'œuvre, dossier technique pour appels d'offres, permis de construire, devis, plan de financement en fait rien d'évident malgré la bonne volonté des uns et des autres à surmonter les nombreux obstacles administratifs. Cristina PALADE n'est toujours pas installée.

A la question qui est de plus en plus souvent posée : quand arrive-telle ? j'ai bien du mal à répondre avec certitude. Pour exercer en France un médecin étranger doit obtenir l'agrément du Conseil de l'Ordre des médecins français. Cette opération peut prendre jusqu'à 3 mois. Cristina a déposé son dossier complet le 1^{er} décembre 2015.

Parallèlement, comme annoncé sur d'autres supports de communication, les travaux d'aménagement du cabinet médical au 1, rue de l'Eglise, avancent en même temps que les travaux du cabinet infirmier qui sera abrité sous le même toit. En effet le local loué à nos deux infirmières au 2A rue de l'Aulne n'a pas trop la configuration d'un cabinet et il doit surtout répondre depuis septembre 2015 à la loi sur l'accessibilité. Pour ces raisons, le Conseil Municipal a choisi, car plus rationnel et moins coûteux, de profiter de l'aménagement du 1 rue de l'Eglise pour proposer aux infirmières l'organisation d'un cabinet digne de ce nom où pourront être prodigués des soins. Cela permet de proposer des espaces communs au médecin et aux infirmières ravis à l'idée de travailler dans le même lieu.

QUE DEVIENT L'ANCIEN CABINET MEDICAL ?

L'immeuble qui abritait l'ancien cabinet médical au 1, rue de l'Aulne a été vendu à des particuliers habitant la région parisienne qui ont choisi d'avoir un pied à terre en Sologne.

AMENAGEMENT DE LA RUE DE PLAISANCE

Les travaux d'une nouvelle tranche, rue de la Lande, démarrent ces jours-ci. Comme indiqué il y a quelques mois le dossier d'aménagement de la rue de Plaisance, qui a été exposé en Mairie, fait apparaître plusieurs tranches ou secteurs. Chacun d'entre eux est valorisé et le cadencement dans le temps des travaux tient compte de cette valorisation et des capacités des finances communales. L'enveloppe globale est d'environ 600 000 €. Pour des raisons techniques tout à fait compréhensibles, le lancement des tranches de travaux doit respecter une certaine logique technique pour ne pas endommager les travaux fraîchement réalisés. C'est la raison pour laquelle la tranche de travaux qui démarre concerne la rue de la Lande.

Je profite de cette lettre pour inviter une nouvelle fois les automobilistes qui empruntent la rue de La Lande et la rue de Plaisance à circuler à vitesse réduite sur ces voiries. Ce seront de bonnes habitudes à prendre pour l'avenir de manière à respecter le code de la route dans une zone où la vitesse maximum autorisée est de 30 km/h.

AMENAGEMENT DE LA ZONE ARTISANALE RUE DE LA GARE

Le projet d'aménagement de la zone artisanale, de Selles Saint Denis, située rue de la gare, a été mis de côté provisoirement pour des raisons financières vu l'émergence du projet d'accueil d'un Médecin à Selles Saint Denis. Le permis d'aménager a été obtenu. Deux nouveaux artisans se sont manifestés pour s'installer sur la zone artisanale. Nous allons reprendre l'étude de l'implantation et essayer de boucler le plan de financement de manière à pouvoir prévoir l'installation des artisans dès que possible. Le Conseil Départemental nous avait accordé une subvention au titre du budget 2015 de 28 000 €. Nous n'avons pu consommer cette subvention qui ne peut être reportée sur un autre projet 2015. Nous reformulerons une nouvelle demande au titre de 2016 ou 2017.

COMMERCE DE PROXIMITE A SELLES SAINT DENIS

Depuis près de trois ans, j'essaie de vous distiller par ci par là un message concernant la survie du commerce de proximité dans notre village rural. Aujourd'hui je vais poursuivre mon propos en vous rappelant une partie de mon discours des vœux 2016. La vie et la survie de notre village et son attractivité

du moment ne sont ou ne seront pas que l'affaire du Conseil Municipal. C'est l'affaire de tous les acteurs de la commune, vous et moi. Aussi je viens à nouveau vous demander de fréquenter autant que faire ce peut les commerçants et artisans de la commune. Vous les aiderez à vivre et vous leur permettrez ainsi d'améliorer leur offre pour mieux vous servir. Demain des activités industrielles sont susceptibles de venir sur la commune appelant du même coup des compétences venues de l'extérieur si elles ne sont pas trouvées localement. Elles ne se fixeront jamais à Selles Saint Denis si elles n'y trouveront pas de quoi vivre agréablement en termes d'école avec l'accueil des tout petits, de centre d'accueil périscolaire et péri loisirs, en termes de commerces de proximité suffisants, en terme de professionnels de santé, d'activités associatives, d'artisanat..... Nous sommes tous différents. Nous devons nous enrichir mutuellement de nos différences à la seule condition de communiquer simplement, dans le respect de l'autre, sans hésitation et sans agressivité.

FINANCES DE LA COMMUNE

Lors de la réunion publique de novembre 2015 nous vous avons présenté les indicateurs de gestion des finances communales. Ceux-ci validés par notre nouveau Percepteur montrent une gestion saine. Cependant les baisses des dotations de l'Etat et des aides d'autres collectivités font que dès 2016 il nous faut être très attentif si nous voulons quand même mener à bien quelques projets.

VIE DES ASSOCIATIONS COMMUNALES

Notre tissu associatif local, très fourni, est une richesse. Une partie de la bonne image de notre village et son dynamisme sont le résultat de l'activité de nos Associations à caractère bénévole. Le bénévolat est l'une des valeurs que nous avons su jusque là conserver mais comment ne pas observer dans plusieurs de nos associations le vieillissement de leurs animateurs sans qu'apparaisse « la relève ». Il m'est toujours agréable, quand je le peux, d'assister avec Corinne PENICAUD aux Assemblées Générales des Associations. Bien qu'il y ait manifestement la volonté dans les faits, nous sommes encore assez loin du travail main dans la main, de l'écoute et du respect entre les associations. Le travail réalisé fin 2015 par le Comité des Fêtes et l'Association des commerçants a été un exemple de coopération qui a conduit au succès. Pourrions nous convenir dès maintenant d'une charte morale qui dirait simplement : Dans l'Association, « NON au tous pour un » et « OUI au tous pour Selles Saint Denis ». Oublions les querelles intestines, les conflits des egos et rapprochons nous très vite

pour faire mieux ensemble ce que nous pensons faire bien tout seul.

PETITE MISE AU POINT

Lors de son intervention à l'occasion de la cérémonie des vœux 2016, Madame Isabelle GASSELIN, Conseillère Départementale et Maire de La Ferté Imbault, a, un peu maladroitement, abordé deux points : les non demandes de subventions au Conseil Départemental de la part de la commune de Selles Saint Denis et les relations difficiles entre elle et moi. Considérant que le propos dans son imprécision et hors de son contexte, laisse la porte ouverte aux pires interprétations par certains, je vous apporte les éléments complémentaires suivants:

- Il faut savoir que la commune de Selles Saint Denis (population < 2000 habitants) est éligible à la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) du Conseil Départemental seulement depuis 2012 alors que la commune de La Ferté Imbault l'a toujours été (population < 1000 habitants). Pour les budget 2013 et 2014, nous n'avions pas assez d'éléments pour instruire une demande recevable. Pour le budget 2015 nous avons instruit et présenté une demande de DSR avant le 15 novembre 2014 et le Conseil Départemental nous a octroyé une subvention DSR de 28 000€ dans le cadre du projet d'aménagement de la zone artisanale. La dotation DSR doit être consommée dans l'année et ne peut être ni reportée sur un autre projet ni sur un autre budget. Je vous ai exposé ci-dessus que nous avons dû mettre momentanément en sommeil le projet zone artisanale pour mener à bien le projet cabinet médical et infirmier. Les 28 000€ alloués n'ont donc pas été utilisés en 2015.
- (*Propos de cour de récréation*) Si les relations entre Madame Isabelle GASSELIN et moi-même sont du type « chien et chat » comme cela a été dit par Madame Isabelle GASSELIN, c'est, de base, dû au fait que j'ai en 2012 refusé de suivre Madame Isabelle GASSELIN dans son approche politique politicienne au moment des élections cantonales. J'étais à l'époque resté à juste raison près de M. Michel LEROUX. Depuis son arrivée à la Mairie de La Ferté Imbault, Madame GASSELIN n'a eu de cesse que d'effacer tout le travail de rapprochement et de mutualisation entrepris précédemment avec Philippe HENAUULT et son équipe.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Si, comme le suggère un lecteur assidu, vous souhaitez approfondir un sujet abordé dans la *Lettre du Maire*, n'hésitez pas à appeler la mairie pour prendre rendez-vous. Je me ferai un plaisir d'échanger avec vous.

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à *La Lettre du maire*, et en souhaite, à toutes et à tous, une bonne lecture.

Le Maire

Pierre MAURICE

